

CERTIFICAT D'APPROBATION CE DE TYPE

CERTIFICATE OF EC TYPE APPROVAL

N° LNE - 13767 rév. 1 du 10 avril 2016

Renouvelle le certificat 13767-0

- Délivré par**
Issued by : Laboratoire national de métrologie et d'essais
- En application**
In accordance with : Décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, et arrêté du 22 juin 1992 modifié, transposant en droit français la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée par la directive 93/68/CEE du 22 juillet 1993*
*Decree nr 91-330 dated 27 march 1991 modified and order dated 22 june 1992 modified, transposing into french law the council directive 90/384/EEC of 20 june 1990 modified by the council directive 93/68/EEC of 22 july 1993**
- Délivré à**
Issued to : PESAGES ET METROLOGIES INDUSTRIES - 360 Rue Alphonse Beau De Rochas
FRANCE 66000 PERPIGNAN
- Fabricant**
Manufacturer : PESAGES ET METROLOGIES INDUSTRIES 360 Rue Alphonse Beau De Rochas FRA 66000
PERPIGNAN
- Concernant**
In respect of : un instrument de pesage à fonctionnement non automatique type PMI-x, non destiné à la vente directe au public
A non automatic weighing instrument type PMI-x, not intended for direct sales to the public
- Caractéristiques**
Characteristics : Classes de précision III et IIII
Les autres caractéristiques sont données en annexe
*Accuracy classes III and IIII
The other characteristics are given in the annex*
- Valable jusqu'au**
Valid until : 09 avril 2026
April 9th, 2026

*Les deux directives pré-citées sont abrogées et remplacées par la directive 2009/23/CE.
Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 6 page(s). Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier DCF/22/P154556 -1

*Both directives are repealed and superseded by the directive 2009/23/EC.
The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 6 page(s).
All the plans, schematic diagrams and documentations are recorded by Laboratoire national de métrologie et d'essais under reference file DCF/22/P154556 -1

Etabli le 08 avril 2016

Issued on April 8th 2016

Pour le Directeur Général
Or General Director

LNE
Thomas LOMMATZSCH

Responsable du Pôle Certification
Measuring Instruments Division Manager

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Annexe au certificat d'approbation CE de type n°LNE-13767 rév. 1

Historique des révisions de ce certificat

La dernière révision synthétise toutes les précédentes révisions

N° DE REVISION	MODIFICATION PAR RAPPORT A LA REVISION PRECEDENTE
0 du 18/07/2008	Révision du certificat F-06-A-0384 avec intégration de nouveaux modules
1	Renouvellement du certificat avec intégration de nouveaux modules et suppressions de modules Schenck. Réorganisation des tableaux et modification du paragraphe 6 (scellement)

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **PMI-x** (où **x** représente l'identifiant du dispositif indicateur utilisé) sont des instruments électroniques, à équilibre automatique, à indication numérique, avec ou sans leviers, destinés aux usages réglementés prévus à l'article 1^{er} du Décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, qui a transposé dans le droit français la Directive 90/384/CEE du 20 juin 1990, codifiée par la Directive 2009/23/CE.

Les instruments de portée maximale inférieure ou égale à 100 kg ne sont pas destinés à la vente directe au public.

Toutes les propriétés de ces instruments, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la Norme Européenne EN 45501 et aux guides WELMEC 2 et 2.4, qui sont pris comme référentiel.

1. Description fonctionnelle

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **PMI-x** sont constitués de trois modules.

A – Un **dispositif indicateur** pouvant être d'un type décrit ci-après.

A.1 - Soit un **dispositif indicateur pour cellule de pesée à sortie analogique ou numérique compatible**, choisi parmi ceux indiqués dans le tableau suivant :

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
ADN PESAGE	Bb	SDM n° 19402
	Pix	LNE n° 00-03
	MS 300	LNE n° 05-03
	MS 100	LNE n° 7014
ARPEGE MASTER K	IDe	LNE n° 01-05 ou LNE n° 15649
	IDL	LNE n° 23066
	IDLC / WWT	LNE n° 7998
	IDM	SDM n° 19403 ou LNE n° 28457
	MAGIC	LNE n° 02-10 ou LNE n° 14544
	PEGAZ	LNE n° 06-06 ou LNE n° 28456
	CANDY-Ex / IPSI-N	LNE n° 04-05 ou LNE n° 28454
LOGIC / HARMONY	LNE n° 11592	
ASCELL SENSOR	I210	NMi n° TC7361

Annexe au certificat d'approbation CE de type n°LNE-13767 rév. 1

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
AVERY BERKEL	L115, L116, L215, L216, L225, L226	NWML n° GB-1007
	L117, L217, L227	DELTA n° DK 0199.8IN
	L126	DELTA n° DK 0199-R76-03.02
	L130	NWML n° GB-1093
	HL122, L122, S122	NMi n° TC6058
	HL265	DELTA n° DK 0199.41 ¹
AVERY WEIGH TRONIX	1310	NWML n° GB-1153
	E1005 / E1010	NWML n° GB-1179
	E1065 / E1070	NWML n° GB-1176
	E1105 / E1110	NWML n° GB-1162
	E1205 / E1210	NWML n° GB-1170
	WI-127	DELTA n° DK 0199.20IN
	WI-130	DELTA n° DK 0199.14IN
BACSA	I9	CEM n° 101482001/M1
	I310	CEM n° 080720001, 142486001
BALANCES MARQUES	BM300	SIGC n° E-06.02.C03
	BM1000	CEM n° 0300-ES-082298001
	BM1000 Indoor	CEM n° 0300-ES-082298002
CAS CORPORATION	CI-6000A	NMi n° TC5731
	CI-2001A / CI-2001B	NMi n° TC5876
	BI-Series	NMi n° TC5915
	NT-500 series	NMi n° TC6749
	NT-200 series	NMi n° TC6779
DIBAL	VD-0 LED / VD-0 VDF / VD-1 / VD-2 / VD-3	CEM n° CY-97/054-5.2
	VD-3xx	NMi n° TC6490
DIGI	DI-28	NMi n° TC5535
	DI-30	NMi n° TC6072
	DI-90	NMi n° TC5895
	DI-160	NMi n° TC2988
	DI-170	NMi n° TC5042
	DI-3600	NMi n° TC2994
DINI ARGEO	3590	UCM n° 03/005-B
	3590E, CPWE, DFW et DGT series	NMO n° GB-1461
	DGT	UCM n° 05/010-B
	TR	UCM n° 03/010-B
	DWF	UCM n° 03/002-B
SN DYONA	FORCE 1	LNE n° 02-08
GIROPES	GI-100	CEM n° CY-01/0133-5.2
	GI400	CEM n° 141103001
	BR10-BR20-BR30-BR40	DELTA n° DK 0199.169 ²

¹ A la date d'établissement du présent certificat, le certificat n° DK0199.41 est valide jusqu'au 07/06/2021.

² A la date d'établissement du présent certificat, le certificat n° DK0199.169 est valide jusqu'au 23/03/2019.

Annexe au certificat d'approbation CE de type n°LNE-13767 rév. 1

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
EPEL INDUSTRIAL / GRUPO EPELSA	BC	NMi n° TC2219
	BI	NMi n° TC2221
	BE/BEN	NMi n° TC5001
	CYBER	NMi n° TC5017
	BH-53	NMi n° TC5441
	DEXAL	NMi n° TC5188
	AIRPORT	NMi n° TC6611
	ENERGY	NMi n° TC7677
	ML-50, ML-100, ML-200	NMi n° TC6963
	Orion Plus / Cyber Plus	NMi n° TC8383
	10-I	NMi n° TC8325
V-36 & V-56	NMi n° TC8442	
HBM	WE2108	NMi n° TC5747
	WE2110	NMi n° TC5353
	WE2111	NMO n° GB-1470
IPESA	ADC-180	CEM n° 0300-ES-121577001
	S-180	CEM n° CY-03/0136-5.2
	S-370	CEM n° CY-06/0154-5.2
	BA 50	CEM n° CY-06/0247-5.2
	S-400	CEM n° CY-97/073-5.2
	S-300	CEM n° CY-97/074-5.2
KERN	KLB-TM	CMI n° ZR 128/07 - 0051
	KMB-TM / KMS-TM / KMT-TM	NMi n° TC7089
	KME-TM / KMN-TM	NMi n° TC7091
OHAUS	CD11	NMi n° TC6063
	CKW-55	NMi n° TC6569
	CW11	NMi n° TC5979
	DA , DP et DC	NMi n° TC2518 ou TC5130
	T31xx	NMi n° TC7085
	T32M/T22M/T32PE/T32XWE	NMi n° TC7631
	T32XW	NMi n° TC7630
	T51xx	NMi n° TC7132
	T71..P /T72	NMi n° TC7568
T72XW	NMi n° TC8509	
RAVAS	2100N	NMi n° TC5785
	3100N-BLT	NMi n° TC7743
	4100	NMi n° TC5266
SARTORIUS	TN / TNX	PTB n° D09-03.13
	TN-Pro	PTB n° D09-06.13
	TM	PTB n° D09-07.21
	PR1713..., PR5610 (X5), PR5710 (X6)	PTB n° D09-02.33
SCAIME	IPE50, IPC et IPE100	NMO n° GB-1474
	IPE50	UCM n° 06/004-B
	IPC	UCM n° 03/007-B
	IPB50	UCM n° 03/011-B
	IPE100	UCM n° 09/007-B

Annexe au certificat d'approbation CE de type n°LNE-13767 rév. 1

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
SCHENCK PROCESS	DISOMAT B Plus	PTB n° D09-00.35
	DISOMAT F	PTB n° D09-00.22
	DISOBOX	PTB n° D09-03.41
SCHNEIDER ELECTRIC	TELEMECANIQUE type ISP Plus	LNE n° 01-08
SENSOCAR	SC	CEM n° CY-01/0025-5.2
SIPI	SE307	UCM n° 99/007-B
	SE500 et SE511	UCM n° 06/001-B
	SE308 et SE309	UCM n° 07/001-B
SOCIETA COOPERATIVA BILANCIALI	EV7S, D430	UCM n° 03/012-B
	D400, D410, D450, D800, SELF-800, ECO-800	UCM n° 00/008-B
	D70	UCM n° 04/011-B
SOEHNLE	S20-2760/2761	PTB n° 1.13-94.174
	S30-278x	PTB n° D09-01.14
	2790	PTB n° D09-03.24
	30xx	PTB n° D09-04.17
	301x	PTB n° D09-07.48
SYSTEC	IT 1000	PTB n° D09-04.32
	IT 2000P	PTB n° D09-10.20
	IT 2000M	NMi n° TC8564
	IT 3000	PTB n° D09-02.03
	IT 3000Ex	PTB n° D09-07.44
	IT 6000	PTB n° D09-99.13
	IT 8000	PTB n° D09-02.27
	IT 9000	PTB n° D09-97.08
	IT 3000M, IT 4000E, IT 6000E, IT 8000E, IT 4000ET, IT 6000ET, IT 8000ET	PTB n° DE-12-EC-PTB004 NMi n° TC8477
VISHAY	VT200, VT220, VT300, VT400, VT500, VTDJB, VTDW1 et VT150	DELTA n° DK 0199-R76-05.02
	VT100	NMi n° TC6736
	TAD3	SP n° 0402-MVm025

Les caractéristiques et les différentes fonctions du dispositif indicateur utilisé sont décrites dans le certificat correspondant.

A.2 - Soit un dispositif indicateur constitué de l'association de modules pour cellule de pesée à sortie analogique ou numérique compatible, choisis dans le tableau suivant et éventuellement A1 :

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
SCAIME	Type eNod3	LNE n° 17362

Lorsqu'une association à un module donné n'est pas explicitement prévue, ce module doit être associé à des modules compatibles, afin de permettre la réalisation d'un indicateur.

Les caractéristiques et les différentes fonctions d'un logiciel, d'un dispositif terminal ou d'un module unité de traitement de données (analogiques ou numériques) sont décrites dans son certificat.

B - Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par une ou plusieurs cellules de pesée identique(s), à sortie analogique (voir plus de détails ci-après, pour l'association aux dispositifs récepteurs de charge et les conditions).

Annexe au certificat d'approbation CE de type n°LNE-13767 rév. 1

C – Un dispositif récepteur de charge pouvant être d'un type décrit ci-après.

C.1 - Soit un dispositif récepteur de charge avec ou sans levier, équipé de cellule(s) de pesée à **sortie analogique**, considéré comme **classique et non critique** et dont la transmission de la charge est réalisée selon l'un des montages de cellule de pesée, figurant dans le guide WELMEC 2.4 d'août 2001.

Dans ce cas, toute(s) cellule(s) de pesée peut (peuvent) être utilisée(s) sous couvert de ce certificat d'approbation CE de type pour les dispositifs récepteurs de charge considérés comme classiques et non critiques (cf. guide WELMEC 2.4 d'août 2001), sous réserve que les conditions suivantes soient satisfaites :

1. Il existe, pour cette cellule de pesée, un certificat OIML de conformité (R60) ou un certificat d'essai (EN 45501) délivré par un organisme notifié responsable pour l'examen CE de type en application de la directive 2009/23/CE.
2. Le certificat contient les types de cellules de pesée et les données sur les cellules de pesée nécessaires pour remplir la déclaration de compatibilité des modules du fabricant (WELMEC 2, révision 5, mai 2009, §11), ainsi que toute exigence particulière de montage. Une cellule de pesée marquée NH est autorisée seulement si les essais d'humidité selon EN 45501 ont été réalisés sur cette cellule de pesée.
3. La compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.
4. Le dispositif transmetteur de charge doit être conforme à l'un des exemples présentés dans le guide WELMEC concernant les cellules de pesée.

C.2 - Soit un dispositif récepteur de charge de conception **classique et non critique** équipé de cellules de pesée à **sortie numérique** choisies parmi celles indiquées dans le tableau suivant et associées à un dispositif indicateur compatible :

FABRICANT	TYPE	N° DU CERTIFICAT
SCAIME	CB50X-DL...	NMi n° TC7078

Les caractéristiques et les différentes fonctions des cellules de pesée à sortie numérique sont décrites dans leur certificat correspondant.

2. Données techniques - Caractéristiques métrologiques

Classe de précision :



Portée maximale (Max) :

Compatible avec les modules utilisés

Nombre maximal (n ou n_i) d'échelons :

n ou n_i ≤ nombre d'échelons de vérification mentionnés dans les certificats des modules associés

Les caractéristiques doivent être telles que tous les critères de compatibilité des modules prévus dans le guide Welmec 2 soient respectés.

3. Conditions particulières de construction

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **PMI-x** dont le récepteur de charge est muni de leviers peuvent être équipés, en option, d'un dispositif indicateur faisant partie d'un dispositif mesureur de charge à romaine. Dans ce cas, le fonctionnement simultané des deux dispositifs indicateurs est rendu impossible.

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **PMI-x** susceptibles d'être dénivelés sont munis d'un dispositif indicateur de niveau (EN 45501 § 3.9.1.1) et d'un dispositif de mise à niveau. Ils peuvent porter, le cas échéant, une mention indiquant que le résultat de la pesée n'est garanti qu'en position horizontale contrôlée à l'aide de l'indicateur de niveau.

4. Interfaces

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **PMI-x** peuvent être connectés à tout dispositif périphérique compatible. Les interfaces sont décrites dans le certificat d'essai du module concerné.

5. Conditions particulières de vérification

Outre les dispositions prévues ci-dessus pour l'acceptation générale de(s) cellule(s) de pesée à sortie analogique dans les dispositifs récepteurs de charge classiques, les caractéristiques de l'instrument doivent être telles que tous les critères de compatibilité des modules prévus dans le guide WELMEC 2 soient respectés. La preuve doit être établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.

Les exigences spécifiques décrites dans le ou les certificat(s) des modules doivent être satisfaites et vérifiées.

6. Scellement

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, une marque doit être apposée sur les scelllements prévus à cet effet : la description des dispositifs de scellement figure dans le(s) certificat(s) du ou des modules concernés.

L'association entre l'indicateur et la ou les cellules de pesée des instruments doit être sécurisée.

Cette sécurisation peut être réalisée par :

- scellement physique des connecteurs ou d'une partie empêchant l'accès au connecteur, ou
- scellement logiciel des cellules de pesée à sortie numérique (le remplacement d'une cellule entraîne le bris du scellement logiciel), ou
- apposition d'étiquettes sur l'indicateur et sur une partie non amovible du récepteur de charge permettant une référence croisée entre ces modules. Ces étiquettes portent le numéro de série du module associé et sont destructibles par arrachement ou sécurisées par une marque de scellement.

Pour les instruments ne mettant pas en œuvre un scellement logiciel des cellules numériques, l'association entre le récepteur de charge et le(s) cellule(s) doit également être sécurisée, par :

- la mise en œuvre d'un scellement entre le récepteur et le(s) cellule(s), ou
- la présence d'une boîte de raccordement protégée par scellement.

Les scelllements physiques sont constitués d'une pastille de plomb ou de tout autre matériau adéquat assurant la même fonction ou d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

La marque devant figurer sur les scelllements peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2.3 de la directive 2009/23/CE et Article 4 du décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié) ;
- soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

7. Inscriptions réglementaires

La plaque d'identification des instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **PMI-x** porte au moins les indications suivantes :

- la marque ou le nom du fabricant,
- le nom du type et le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques,
- la classe de précision,
- le numéro du présent certificat d'approbation CE de type.

Cette plaque est constituée soit d'un support permettant l'apposition d'une marque de scellement, soit d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

En outre, dans le cas où l'instrument englobe des modules dont le certificat mentionne une étiquette ou un affichage spécifique, ceci doit être respecté

8. Remarques

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type **PMI-x** peuvent être commercialisés sous des appellations commerciales différentes avec des présentations qui diffèrent exclusivement par la décoration.